



# **LIVRET D'ACCUEIL**

# **STAGIAIRE**

**Formation en présentiel ou distanciel (classe virtuelle)**

**13, rue Jean Prouvé, 59000 LILLE Tél. 03 62 260 300 [contact@aymara.fr](mailto:contact@aymara.fr)**

Aymara est une marque de GETA SAS

Siège social 135, Boulevard Paul Painlevé 59000 Lille

Siret N° 853 061 182 00012 – Code NAF 7010Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32591000559 auprès du préfet de région Hauts-de-France  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

**« Apprendre c'est avoir un projet, c'est se projeter différent dans l'avenir. »**

Philippe Meirieu

**AYMARA** est heureux de vous accueillir dans le cadre de votre projet de formation continue.

Nous avons à cœur de transmettre savoirs et expertises aux acteurs de santé pour insuffler une culture du soin toujours plus attentive et citoyenne.

Pour que votre expérience soit la plus enrichissante et qualitative, ce livret vous fournit les informations importantes sur le déroulement de votre formation en présentiel et/ou en classe virtuelle.

Vous y retrouvez les conditions et informations pratiques sur le déroulement pédagogique et administratif de votre formation.

Toute l'équipe d'AYMARA est à votre écoute et à votre service pour que votre formation réponde à vos attentes et à vos besoins durant ce moment privilégié.

Nous vous souhaitons une excellente formation.

**L'équipe AYMARA**

Ce livret de formation est mis à disposition en salle de formation.  
Il est également accessible sur le site [aymara-formations.fr](http://aymara-formations.fr)

## PRESENTATION D'AYMARA

**AYMARA** est issu du rapprochement en 2020 des pôles formations d'Expert Juridique Santé (EJS Formations) et de VN Participations (Aymara Formations).

En alliant nos forces, nous proposons une offre de formation continue à destination des établissements sanitaires et médico-sociaux, plus complète et de plus grande qualité encore.

La vocation de notre organisme est de faciliter la **mise à disposition des compétences des meilleurs spécialistes** dans leur domaine. Nous vous garantissons la fiabilité et la sécurité de nos prestations en nous assurant d'être continuellement **en conformité avec la législation**.

Chaque formation est calibrée préalablement avec votre établissement en considérant **votre besoin, contexte et objectifs pédagogiques spécifiques**.

Notre offre de formations et d'accompagnement inter-établissements et intra est structurée autour de plusieurs pôles de compétence :

- Cadre juridique et éthique
- Ressources Humaines et Management
- Concours -Formation Adaptation à l'Emploi - Carrière
- Efficacité professionnelle
- Imagerie médicale
- Soins
- Sécurité et violence
- Qualité et risques
- Comptabilité et PMSI
- Bureautique
- Formations DPC
- E-learning
- Coaching

Vous trouverez sur le site **aymara-formations.fr** la liste des formations réalisées dans chaque domaine. Pour toute information, n'hésitez pas à contacter notre équipe par mail [contact@aymara.fr](mailto:contact@aymara.fr) ou par téléphone au 03.62.260.300.

Nos modalités pédagogiques sont diverses et riches : présentielles, distantes ou mixtes réalisables sous des formats différents.

Nos formations qui s'adressent à des professionnels de santé, reposent sur une **valorisation des acquis et du vécu des participants** en mettant systématiquement en avant **les mises en situation professionnelles**. Les apports théoriques et méthodologiques s'appuient sur **l'expérience des formateurs**, mais

aussi sur celle des participants. De **nombreuses études de cas** viennent illustrer ces apports.

Les formateurs sont choisis en fonction de leurs compétences dans le domaine d'intervention et de leurs aptitudes pédagogiques. La démarche pédagogique proposée s'inscrit dans un **parcours pédagogique progressif**.

### L'équipe de formateurs : un réseau de compétences

AYMARA dispose actuellement de par ses activités d'un réseau de plus de 160 formateurs hautement qualifiés. Ils interviennent, au regard de leurs compétences, en fonction des missions confiées (formations INTER ou INTRA hospitalières, à distance ou en E-learning...)

La pluridisciplinarité est un des éléments essentiels de nos formations. En effet, outre la technicité des intervenants, c'est également leur point de vue qui est recherché.

### AYMARA en quelques chiffres

**2025**

|                          |                          |                               |                               |
|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <b>1716</b>              | <b>46 303</b>            | <b>125</b>                    | <b>210</b>                    |
| <b>Stagiaires formés</b> | <b>Heures dispensées</b> | <b>Intervenants mobilisés</b> | <b>Etablissements clients</b> |

### Notre engagement qualité

AYMARA a prouvé son respect des 23 indicateurs qualité définis par la loi en obtenant la **certification Qualiopi** pour ses actions de formations.



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, nos stagiaires nous ont exprimé leur satisfaction globale par la note de **9,05/10**.

AYMARA s'engage à répondre aux critères du décret qualité 2015-790 du 30 juin 2015 des formations.

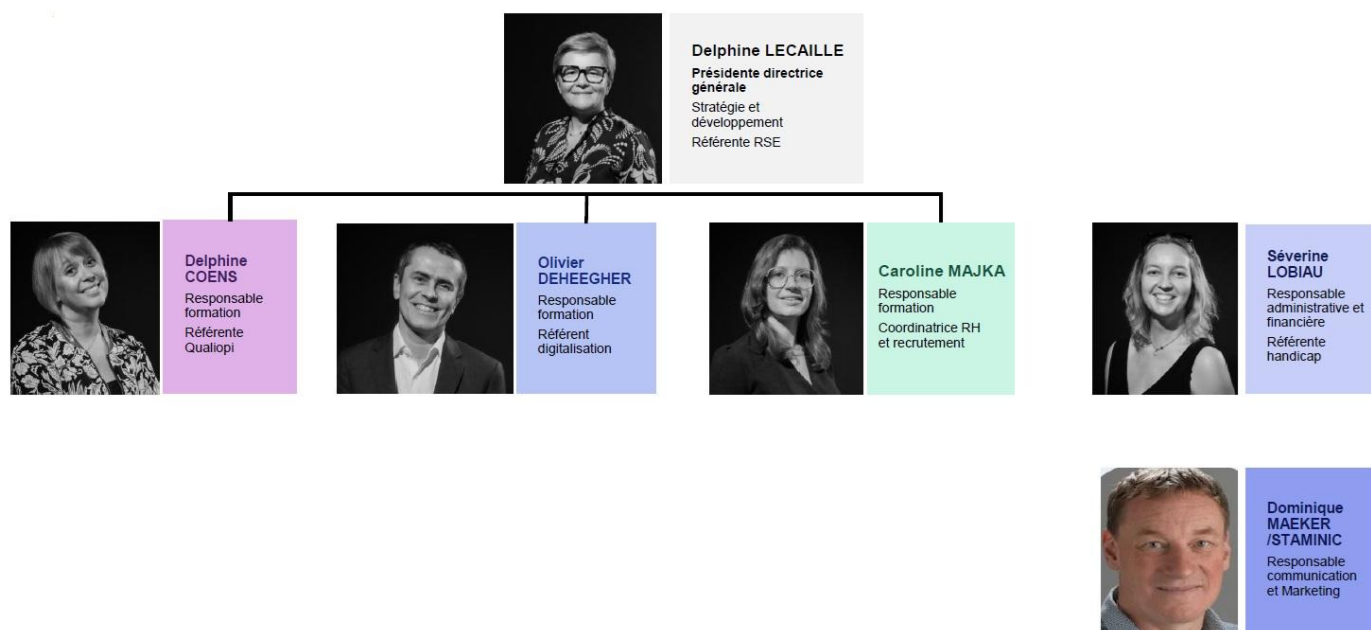
Notre démarche qualité s'appuie notamment sur :

- ✓ L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
- ✓ L'adaptation du dispositif d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires
- ✓ L'adaptation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement de la formation
- ✓ Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
- ✓ La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires

La qualité de nos formations est reconnue par nos établissements **clients** qui nous attribuent une **note de satisfaction de 9,09/10** et un **NPS de 82** \*

\*Enquête réalisée sur 2024 auprès de 465 contacts. NPS = Net Promoteur Score (indicateur de recommandation) considéré comme excellent quand il est supérieur à 50.

## L'équipe d'AYMARA pour accompagner votre projet



## ORGANISATION DE VOTRE FORMATION

### Le contenu de votre formation

Une convention de formation a été signée avec le service formation de votre établissement à laquelle a été annexée la fiche programme détaillée de la formation. Votre service formation vous a remis cette fiche programme. Si tel n'était pas le cas, merci de vous rapprocher de votre formateur ou d'un membre de notre équipe pour que l'on puisse vous la faire parvenir directement.

La fiche programme détaillée met en parallèle les objectifs opérationnels de la formation, les méthodes pédagogiques envisagées, les moyens d'encadrement et les modalités d'évaluation des acquis et de satisfaction des stagiaires.

### Analyse de votre besoin

Le service formation ou responsable formation de votre établissement a pris soin de valider que vous remplissez bien les prérequis identifiés dans la fiche programme. La définition de prérequis et leur vérification est l'assurance que vous puissiez suivre la formation avec aisance.

La formation dispensée rentre dans le cadre du plan de formation de votre établissement et correspond à votre besoin en termes d'acquisition ou renforcement de vos compétences professionnelles.

Le recueil des besoins que nous avons validé avec votre établissement prévoit également la prise en charge de situations ou difficultés tel qu'un handicap. Une assistance a été alors au préalable envisagée au cas par cas. Notre équipe pédagogique se tient toutefois à votre disposition pour aborder toute adaptation qui n'aurait pas été identifiée et prévue.

Votre formateur prendra en début de formation connaissance de votre activité et son environnement, votre niveau de compétence, vos attentes particulières et l'existence d'un handicap qu'il prendra en compte. N'hésitez pas à exprimer vos souhaits autour d'une situation professionnelle vécue ou question technique particulière pour qu'il puisse en tenir compte.

### Votre convocation de formation

La Convocation à la session de formation que vous allez suivre, vous a été transmise par votre employeur.

Elle mentionne :

- ✓ Le titre de la formation
- ✓ Le planning indiquant les dates et durées ainsi que les heures et lieux de rendez-vous pour chaque séquence de la formation réalisée en présentiel et/ou distanciel
- ✓ Les coordonnées de votre contact AYMAR

### En cas de formation distancielle (classe virtuelle)

Votre Responsable formation AYMAR a pris soin de calibrer votre environnement informatique et s'est assuré, lors d'une séance de test préalablement organisée avant le début de votre formation, de votre capacité à vous connecter à nos classes virtuelles ZOOM. Lors de cette séance de test, une formation à l'utilisation des principales fonctionnalités de la classe virtuelle vous est dispensée.

Un email de connexion vous est adressé le matin de votre formation. Il vous suffit simplement de cliquer sur le lien y figurant pour rejoindre la classe virtuelle.

### Votre formateur

Votre formateur est retenu dans notre processus de recrutement, pour ses qualités et expériences professionnelles. Il met à jour en continu ses connaissances dans son domaine d'expertise. Il a une bonne connaissance des environnements sanitaires et médico-sociaux.

Nous accompagnons nos formateurs dans l'acquisition des méthodes et nouvelles techniques, moyens et outils pédagogiques afin que les formations présentielles ou distancielles soient efficaces et opérationnelles.

En fonction du programme, un ou plusieurs formateurs ont été sélectionnés pour leur expertise du sujet qu'ils animent. Par le partage de leurs savoirs, leurs partages d'expériences, méthodologies de travail, ils vous permettront de porter un autre regard sur vos pratiques pour insuffler une culture du soin toujours plus attentive et citoyenne.

### Le déroulement de votre formation

Votre formateur débute la session par la présentation du sujet de la formation qui vous réunit, et poursuit par un tour de table des stagiaires afin qu'ils se présentent. Cette étape fait partie intégrante de la stratégie pédagogique et permet à chacun d'exprimer ses attentes de la formation et ses questions spécifiques.

Si vous intégrez une formation de plusieurs modules, un représentant d'AYMARA vous présentera le déroulé du programme et vous donnera des informations spécifiques.

Nous souhaitons des formations participatives et en lien avec l'expérience professionnelle de chacun. Compléter, développer ses connaissances se fait également à travers les différents échanges entre participants et questionnements exprimés des uns et des autres. Soyez actifs tout au long de votre formation.

### Nos méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques sont détaillées dans la ligne « approche pédagogique proposée » de chaque programme de formation.

AYMARA structure ses formations autour de compétences à développer dans la pratique.

Les objectifs pédagogiques des programmes contribuent à l'atteinte de ces compétences visées.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre articulent des exercices de découvertes, des apports théoriques, des mises en application, une réflexivité sur la pratique, une synthèse et une évaluation.

Le e-learning s'adapte aux capacités d'apprentissage des stagiaires. Dans chaque module s'alternent des e-cours, des exercices d'application, des exercices de synthèse.

Les apprenants sont au cœur de la formation, c'est sur leur participation et leur expérience que le formateur s'appuie pour venir compléter ou corriger les connaissances et les pratiques.



## Vos ressources documentaires

### Formation en présentiel ou distanciel

Vous sont remis au cours de la formation :

- ✓ Des documents comprenant
  - Les apports essentiels facilitant la prise de notes
  - Les exercices d'application facilitant le transfert entre le cadre théorique et la pratique professionnelle
- ✓ Une documentation pédagogique est remise aux participants en papier ou version numérique
- ✓ Une bibliographie peut être proposée

### Formation en e-learning

- ✓ L'apprenant, muni de son code d'accès et de son mot de passe, peut se connecter à tout moment sur une plate-forme
- ✓ Un guide d'utilisation de la plate-forme vous est fourni suite à votre inscription.
- ✓ Un séquençage par thématique permet à l'apprenant de gérer son temps et d'avancer à son rythme
- ✓ L'apprenant a la possibilité d'imprimer les supports de cours, les réponses aux exercices, ainsi que la totalité des résultats de son parcours

*L'ensemble des moyens pédagogiques fournis au stagiaire est encadré par la « Note d'information sur le droit d'auteur » que vous trouvez à la fin de ce livret.*

## Votre présence et assiduité

**Vous devez être présent aux horaires de la formation indiqués sur votre Convocation de formation ou convenus avec votre formateur.**

Nous vous demandons, pour le respect de votre formateur et de l'ensemble du groupe, de mettre tout en œuvre pour respecter les horaires indiqués et ne pas perturber le déroulement de la formation.

En cas de retard, d'absence ou d'imprévu, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais votre représentant AYMAR qui préviendra votre formateur. Il est également de votre responsabilité de prévenir votre employeur.

### Formation en présentiel et/ou en distanciel (classe virtuelle)

Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est assuré par votre signature, chaque demi-journée, de la feuille d'émargement qui est à destination du financeur de votre formation.

Un relevé de connexion sur la plate-forme de classe virtuelle ZOOM peut également être fourni au financeur de la formation à sa demande. Votre présence est également attestée par votre formateur.

## Le contrôle de vos connaissances et de vos nouveaux acquis

Votre formation se termine par une évaluation des acquis permettant de valider l'acquisition des connaissances et apprentissages.

Elle est réalisée sous forme d'un questionnaire (QCM ou questions ouvertes). Elle peut être complétée par une production personnelle, une mise en situation professionnelle ou un examen oral en présence d'un examinateur ou d'un jury lorsque la formation suivie fait l'objet d'une attestation de compétences.

La correction de l'évaluation et son argumentation ont lieu en commun avec le Formateur. Il peut revenir sur une information s'il estime qu'un point particulier mérite d'être précisé ou reformulé.

En cas d'échec aux épreuves d'examen des compétences, le Responsable formation AYMARA vous contacte afin d'analyser la situation et la recherche d'une solution de formation complémentaire si besoin afin de prévoir dans les plus brefs délais de nouvelles épreuves d'examen.

Votre formateur analyse les résultats de votre évaluation sous l'angle des objectifs opérationnels à atteindre et remet sa synthèse au Responsable formation qui établira votre attestation de fin de formation qui vous sera remis via le service formation de votre établissement.

## Evaluation de satisfaction

En fin de formation en présentiel ou en distanciel, nous souhaitons recueillir la mesure de votre satisfaction de la formation suivie.

Cette évaluation vous permet de nous communiquer votre avis sur l'organisation de la session et les conditions d'accueil, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de votre Formateur.

Les appréciations que vous avez formulées font l'objet d'un enregistrement et d'une analyse qualitative de la formation et du Formateur au regard des autres sessions réalisées.

AYMARA a mis en place un processus qualité qui prend en considération les éventuels dysfonctionnements rencontrés par les participants afin d'être proactif quant à la solution corrective adaptée tant sur le contenu de la formation elle-même que les conditions de son déroulement.

En formation distancielle, ce questionnaire de satisfaction vous sera adressé par votre Responsable formation AYMARA par voie dématérialisée. Nous vous remercions de lui retourner complété dans les plus brefs délais.

Si vous rencontrez un aléa, une difficulté ou si vous souhaitez formuler une réclamation, nous restons à votre écoute via [contact@aymara.fr](mailto:contact@aymara.fr)

## VIE PRATIQUE PENDANT VOTRE FORMATION

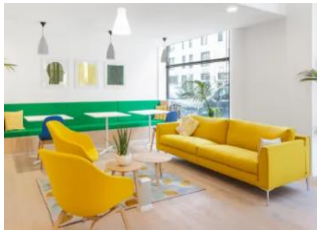
### L'accessibilité et équipement de la salle de formation

#### Formations en présentiel

La formation en présentiel se déroule soit au sein de l'établissement client, soit dans les locaux mis à disposition par AYMARA. Les locaux mis à disposition peuvent être les suivants :

- Les salles REGUS

AYMARA vous accueille dans des salles de formation répondant aux normes ERP et d'accessibilité aux personnes handicapées pouvant accueillir jusqu'à 16 personnes en dehors de toute restriction sanitaire.

| <b>REGUS – Lille,<br/>Euralille 3</b> (à 150m du<br>siège social AYMARA)            | <b>REGUS – Lille,<br/>Gare Lille<br/>Flandres</b>                                   | <b>REGUS Lille – Lille<br/>Europe</b>                                                | <b>REGUS Gerland -<br/>Lyon</b>                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 3 boulevard de Belfort,<br>1 <sup>er</sup> étage<br>59000 LILLE                     | Accès depuis le<br>18 place de la<br>Gare (Hall<br>principal), 59800<br>LILLE       | Immeuble Le Leeds, 253<br>boulevard de Leeds,<br>59777 LILLE                         | 23 rue Crepet, 69007<br>LYON                                                          |
|  |  |  |  |

Les salles de formation sont équipées :

- ✓ D'un écran
- ✓ D'un ordinateur installé à la demande
- ✓ D'un paperboard
- ✓ D'une table avec connexion informatique et wifi pour les apprenants

- Auberge de jeunesse Stéphane HESSEL, LILLE

AYMARA vous accueille à Lille, à 100 m du siège social, dans des salles de formation répondant aux normes ERP et d'accessibilité aux personnes handicapées pouvant accueillir 16 personnes en dehors de toute restriction sanitaire.



235 boulevard Painlevé, 59000 LILLE

Tous les lieux d'accueil et salles de formation mis à disposition par AYMARA respectent les exigences de distanciation sociale et les gestes barrières pour votre santé et votre sécurité collectives et individuelles. Nous vous remercions pour votre participation au respect des consignes sanitaires en vigueur et affichées au sein de notre établissement.

### Formation en distanciel

La formation en classe virtuelle se déroule via l'outil de visio-conférence ZOOM.

Cet environnement d'enseignement et d'apprentissage recrée à distance les conditions d'une formation en salle permettant notamment de :

- ✓ Echanger avec le Formateur et les autres participants
- ✓ Visualiser les supports multimédias
- ✓ Réaliser des travaux collectifs ou en ateliers par sous-groupes
- ✓ D'évaluer les acquis durant et en fin de formation

L'invitation à la connexion sur la plate-forme de classe virtuelle est envoyée à votre adresse mail le matin de votre formation. Il vous suffit simplement de cliquer sur le lien de connexion pour rejoindre la salle de classe virtuelle.

Afin de s'assurer des conditions optimales de connexion pour suivre la formation via ZOOM, nous effectuons des tests de connexion avec l'ensemble des participants. Ce test technique est réalisé sur le poste à partir duquel le stagiaire suit la formation (même PC / même lieu : domicile ou lieu de travail).

Si le stagiaire utilise une salle interne à l'établissement, il se peut que les règles de sécurité soient renforcées et brident l'accès aux flux audio et vidéo extérieurs. Dans ce cas, merci de contacter le technicien informatique de votre établissement afin qu'il participe au test, sachant que les problèmes les plus fréquents tiennent aux règles strictes du firewall ou du proxy et qu'il suffit souvent d'ajouter Zoom aux exceptions du système de sécurité.

Lors de ce test, nous vous expliquerons également quelques règles d'usage pour la bonne utilisation de ce dispositif (durée approximative du test : 5min).

Les stagiaires doivent obligatoirement maintenir leur caméra et leur micro en état de fonctionnement pendant toute la durée de la formation, sauf demande contraire ponctuelle de la part du formateur. Le non-respect de cette règle, notamment le refus d'activer la caméra ou le micro sans justification valable, pourra être assimilé à une absence.

### Formation en e-Learning

AYMARA a conçu également une plateforme d'e-Learning.

Cette plateforme permet :

- ✓ La sécurisation de votre évaluation en ligne
- ✓ De contacter à tout moment un responsable pédagogique en ligne

Un guide de connexion et les coordonnées de la personne à contacter en cas de difficulté, vous est remis lors de votre inscription.

### Vos horaires de formation

La formation est prévue sur une durée journalière indiquée sur votre Convocation entrecoupées de temps de déjeuner et de pause.

#### **Moments de Pause**

Une pause de 10 minutes le matin et l'après-midi de la formation est prévue dans l'itinéraire pédagogique. C'est le moment que vous devez réserver pour vos échanges avec l'extérieur en cas de besoin.

#### **Pause déjeuner**

L'heure de déjeuner est convenue d'un commun accord entre le Formateur et les stagiaires.

Si la formation a lieu dans les locaux d'AYMARA, de nombreux points de restauration sont accessibles rapidement (3 minutes à pied) pour vous restaurer.

Il n'est pas autorisé de manger dans les salles de formation.

## VOS CONTACTS

### Contactez votre Responsable formation

Pour :

- ✓ Votre futur projet de formation
- ✓ Un besoin administratif ou de suivi de formation
- ✓ Une question d'ordre technique ou pédagogique

#### **Delphine Coens**

03.62.260.300

[delphine.coens@aymara.fr](mailto:delphine.coens@aymara.fr)

#### **Olivier Deheegher**

03.62.260.301

[olivier.deheegher@aymara.fr](mailto:olivier.deheegher@aymara.fr)

#### **Caroline Majka**

03.62.260.304

[caroline.majka@aymara.fr](mailto:caroline.majka@aymara.fr)

### Contactez votre Référent handicap

#### **Séverine Lobiau**

03.62.260.300

[contact@aymara.fr](mailto:contact@aymara.fr)



Pour toutes questions concernant la conception pédagogique et intervention du formateur, le lieu de la formation et organisation vous pouvez nous adresser un mail à [contact@aymara.fr](mailto:contact@aymara.fr)

Pour nous faire parvenir vos documents papier :  
**AYMARA 13, rue Jean Prouvé 59000 Lille**

Retrouvez-nous également sur LinkedIn  
<https://www.linkedin.com/company/AYMARA>

Rendez-vous sur <https://aymara-formations.fr/>



# REGLEMENT INTERIEUR

## Article 1 : PREAMBULE

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L. 6352-3 et L. 6352-4, et R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du travail. Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, quel que soit le lieu de formation (locaux mis à disposition par l'organisme, par leur établissement d'exercice...) ou en formation à distance, et ce pour la durée de la formation suivie.

## Article 2 : CONDITIONS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur, dont il est possible de prendre connaissance à tout moment, conformément à l'article 12 du présent règlement intérieur.

Les conditions d'admission (prérequis, tests éventuels, dossier à fournir...) sont précisées dans les programmes de formation.

Aymara met tout en œuvre pour faciliter l'accès de ses formations aux personnes en situation de handicap. Pour bénéficier d'un accueil et de modalités aménagées, GETA SAS dispose d'un référent handicap que le stagiaire peut contacter à tout moment.

Le contenu du livret d'accueil stagiaire est disponible sur le site internet Aymara formations.

## Article 3 : HYGIENE ET SECURITE

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

En cas d'épidémie (grippe, COVID...), des mesures spécifiques destinées à préserver la santé des apprenants, formateurs et personnels peuvent être mises en place. Ces mesures peuvent comprendre notamment, selon les recommandations en vigueur, le port d'un masque, le respect d'une distanciation physique minimale entre deux personnes, l'usage régulier de solutions hydro alcooliques.

## Article 4 : DISCIPLINE GENERALE

Au cours des sessions de formation mises en place par GETA SAS, les stagiaires se doivent de respecter les règles suivantes : les horaires fixés conventionnellement ainsi que les adaptations négociées par le formateur et les stagiaires, les locaux (accueil, registres de présence, consignes de sécurité du site d'accueil...) et matériels mis à leur disposition, les règles de confidentialité ainsi que les règles de politesse indispensables à la vie en groupe (extinction des téléphones portables...).

Tout stagiaire est tenu d'adopter un comportement respectueux envers les autres participants, les formateurs et le personnel de l'organisme de formation. Tout acte d'incivilité, de violence verbale ou physique, d'attitude perturbatrice ou de propos discriminatoires (en raison notamment du sexe, de la religion, du handicap...) est strictement interdit.

Il est formellement interdit aux stagiaires d'introduire dans les locaux des personnes extérieures sans autorisation, d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse ou avec des boissons alcoolisées, de quitter la formation sans motif, d'emporter tout objet sans autorisation écrite.

Il est interdit de fumer ou devapoter dans tous les espaces fermés et couverts affectés à un usage collectif, conformément à la réglementation en vigueur. Le cas échéant, les stagiaires doivent se limiter aux zones fumeurs éventuellement prévues par le gestionnaire des locaux.

Les stagiaires doivent se présenter en tenue correcte et compatible avec les exigences de la formation et, le cas échéant, avec les règles de sécurité.

Le stagiaire doit prévenir, dès que possible par email ou par téléphone, le responsable de GETA SAS et/ou le formateur de son retard ou de son absence. Il lui est également demandé de prévenir son établissement ou responsable de service. GETA SAS se réserve le droit d'informer le financeur ou l'employeur en cas d'absences répétées.

## Article 5 : SANCTIONS

Tout agissement contraire à l'article 4 pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une sanction prise par le directeur de GETA SAS. Cette sanction peut prendre la forme d'un simple rappel à l'ordre oral, d'un avertissement écrit, d'un blâme ou d'une exclusion définitive de la formation. Toutefois, hormis le rappel à l'ordre,

GETA SAS et l'établissement bénéficiaire agiront en concertation pour formaliser une éventuelle sanction, dans le respect des garanties disciplinaires exposées à l'article 6.

Pendant la formation, le formateur est habilité à rappeler le stagiaire à l'ordre. Si le comportement persiste ou revêt un caractère grave, le formateur peut décider d'exclure temporairement le stagiaire de la séance de formation. Il devra en informer GETA SAS dans les meilleurs délais, et le cas échéant, le service formation de l'établissement.

Toute dégradation volontaire ou par négligence grave pourra donner lieu à une facturation des réparations.

#### **Article 6 : GARANTIES DISCIPLINAIRES**

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui, afin de lui permettre d'assurer utilement sa défense.

Lorsque le directeur de GETA SAS envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un rappel à l'ordre ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. Il peut aussi garder le silence. La convocation fait état de cette faculté.

Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

#### **Article 7 : REGLES RELATIVES AUX EQUIPEMENTS NUMERIQUES ET A LA FORMATION A DISTANCE**

Les identifiants et mots de passe fournis pour accéder aux plateformes de formation sont strictement personnels et ne doivent pas être partagés.

Il est interdit de télécharger, copier ou diffuser les supports de formation sans l'accord préalable de l'organisme, ainsi que d'enregistrer les sessions (audio ou vidéo) sans autorisation écrite.

Afin de garantir la qualité pédagogique des sessions de formation à distance et d'assurer un suivi assidu des stagiaires, la participation active de chacun est requise. A ce titre, les stagiaires doivent obligatoirement maintenir leur caméra et leur micro en état de fonctionnement pendant toute la durée de la formation (dont la qualité de connexion a été validée lors des tests de configuration du poste informatique avant le début de la formation), sauf demande contraire ponctuelle du formateur. Cette exigence permet d'assurer les interactions nécessaires au bon déroulement de la session et de vérifier la présence effective des participants.

Le non-respect de cette règle, notamment le refus d'activer la caméra ou le micro sans justification valable, pourra être assimilé à une absence. Le cas échéant, GETA SAS se réserve le droit d'en informer l'employeur, le financeur, ou toute autre partie concernée par le suivi de la formation.

#### **Article 8 : PROPRIETE INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITE**

Les supports remis ou mis à disposition (documents, vidéos, plateformes...) sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et ne peuvent être reproduits ou diffusés sans autorisation.

Les stagiaires s'engagent à respecter la confidentialité des informations auxquelles ils auraient accès pendant la formation, notamment lorsque des cas pratiques portent sur des situations réelles.

#### **Article 9 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles des stagiaires sont collectées et traitées uniquement pour les besoins de la gestion des formations et dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données.

#### **Article 10 : REPRESENTATION DES STAGIAIRES**

Pour chacun des stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours, organisé par GETA SAS pendant les heures de formation le cinquième jour de stage. Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage.

#### **Article 11 : RECLAMATIONS ET MEDIATION**

Toute réclamation relative au bon déroulement de la formation, à l'organisation ou aux relations avec les intervenants peut être adressée par écrit à l'adresse mail suivante : [contact@aymara.fr](mailto:contact@aymara.fr) ou via le document « Questionnaire d'évaluation – satisfaction stagiaire » remis lors de la formation (ou après pour les formations en distanciel).



L'organisme s'engage à examiner les réclamations dans un délai raisonnable et à proposer, le cas échéant, des solutions amiables ou l'orientation vers un dispositif de médiation identifié.

#### **Article 12 : PUBLICITE DU REGLEMENT**

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire selon les modalités définies dans la convention de formation et sera porté à la connaissance des stagiaires le premier jour de la formation (QR code figurant soit sur la feuille d'émargement pour les formations en présentiel, soit dans le mail d'envoi des identifiants le jour de la formation).

Nous vous souhaitons très bonne formation ! N'hésitez pas à nous contacter au moindre besoin.

## NOTE D'INFORMATION SUR LE DROIT D'AUTEUR

Dans le cadre de formations, GETA SAS met à la disposition d'utilisateurs des supports écrits. Les supports écrits remis aux utilisateurs intègrent les méthodes spécifiquement développées par GETA SAS dont notamment, des guides techniques, des fiches pédagogiques et des modèles de documents.

L'utilisateur de ces supports s'engage à respecter la propriété intellectuelle de la formation et est informé que toute violation du droit d'auteur sera poursuivie judiciairement par GETA SAS

1 – Le contenu de ces supports reste la propriété de GETA SAS, son auteur. Les usagers s'interdisent, pour tout ou partie de ces supports, toute reproduction ou réutilisation à toutes fins de tiers internes ou externes ou à toutes fins de diffusion à titre onéreux ou gracieux, sous quelques modalités que ce soit, sauf autorisation écrite de GETA SAS.

2 – L'utilisateur ne peut donc bénéficier que des droits suivants sur l'œuvre :

- Représentation privée et gratuite dans un cercle de famille
- Copie ou reproduction réservée à un usage strictement privé du copiste
- La publication d'une citation ou d'une analyse de l'œuvre, dans la mesure où celle-ci est brève et justifiée par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information, de l'œuvre
- La parodie et la caricature

3 – L'utilisateur s'engage donc à ne pas :

Reproduire ou de faire reproduire l'œuvre et, pour les logiciels et bases de données, leurs évolutions et mises à jour, sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs, connus ou inconnus, et notamment sur support papier ou dérivé, plastique, numérique, magnétique, électronique ou informatique, par téléchargement, vidéogramme, CD-Rom, CD-I, DVD, disque, disquette, réseau ;

Représenter ou de faire représenter l'œuvre et, pour les logiciels et bases de données, leurs évolutions et mises à jour, par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, notamment par tout réseau de télécommunication on line, tel que internet, intranet, réseau de télévision numérique, transmission par voie hertziennne, par satellite, par câble, WAP, système télématique interactif, par téléchargement, télétransmission, réseaux de téléphonie avec ou sans fil ;

Adapter, modifier, transformer, faire évoluer, en tout ou en partie, l'œuvre, corriger les logiciels, de les faire évoluer, de réaliser de nouvelles versions ou de nouveaux développements, de les maintenir, de les décompiler, de les mixer, modifier, assembler, transcrire, arranger, numériser, porter sur toute configuration, interfacer avec tout logiciel, base de données, produit informatique, utiliser les algorithmes à toutes fins, le transcrire en tout ou en partie, sous toute forme, modifiée, amputée, condensée, étendue, d'en intégrer tout ou partie vers ou dans les œuvres existantes ou à venir, et ce sur tout support papier ou magnétique ou optique et notamment internet, disque, disquette, bande, CD-Rom, listing ;

Traduire ou de faire traduire l'œuvre, en tout ou en partie, en toute langue et pour les logiciels, en tout langage de programmation, et de reproduire l'œuvre en résultant sur tout support, papier, magnétique, optique ou électronique, et notamment sur internet, disque, disquette, bande, CD-Rom, listing ;

Mettre sur le marché, de distribuer, commercialiser, diffuser l'œuvre, par tous moyens, y compris la location et le prêt, à titre gratuit ou onéreux ;

Faire tout usage et d'exploiter l'œuvre au bénéfice de tiers, à quelque titre que ce soit ;

Céder tout ou partie des droits cédés, et notamment de consentir à tout tiers tout contrat de reproduction, de distribution de diffusion de commercialisation, de fabrication, sous quelle que forme, quel que support et quelque moyen que ce soit, à titre onéreux ou gratuit ;

Autoriser ou d'interdire toute réutilisation et/ou toute extraction substantielle des contenus des bases de données.

## INFORMATIONS POUR ACCEDER AUX LOCAUX D'AYMARA

Nos locaux se situent dans les bureaux d'Expert Juridique Santé

**13 rue Jean Prouvé 59000 Lille**

*(Vous sonnez deux mètres à votre gauche devant le numéro 13)*

Nos locaux sont ouverts aux stagiaires de 8H30 à 17H

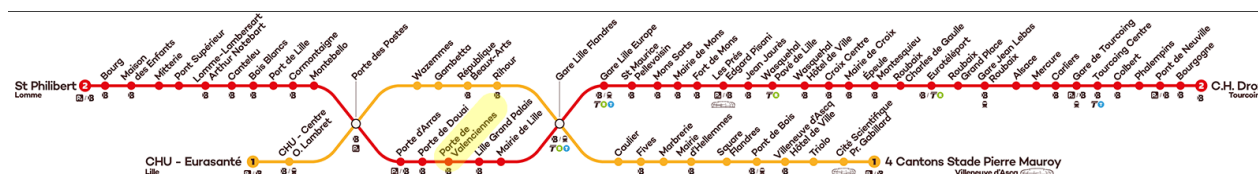
Standard : 03.62.260.300

Comment vous y rendre :

Train et Métro :

**En arrivant à la gare Lille-Flandres ou Lille-Europe, prenez le métro ligne 2 (rouge) direction Saint-Philibert.**

Vous pouvez descendre à la station « Porte de Valenciennes » ou à la station « Lille Grand Palais ». Comme vous pouvez l'observer sur la photo ci-dessous, nos locaux (grand bâtiment blanc) sont situés près de l'Auberge de jeunesse (bâtiment coloré).

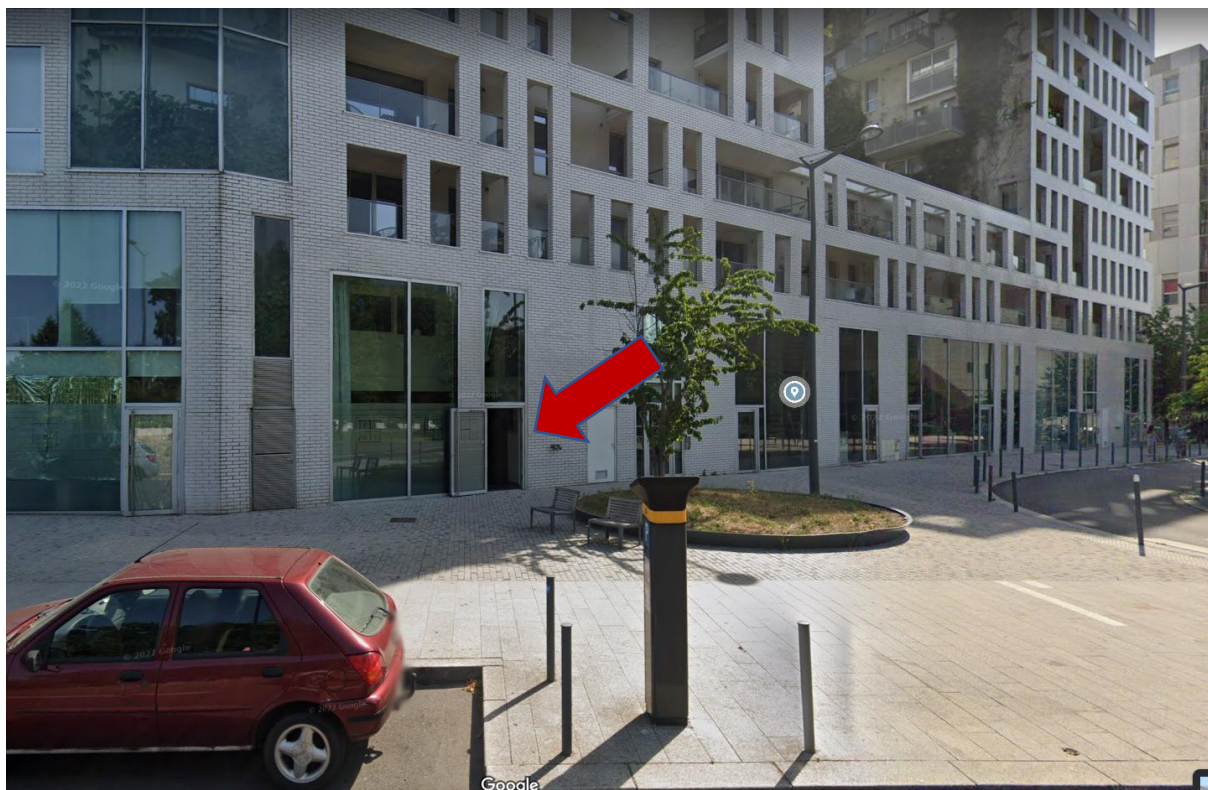


En voiture :

Pour se garer : Stationnement Gratuit Porte de Valenciennes (à 5 minutes à pied des locaux d'Expert Juridique Santé).

AYMARA met à votre disposition gratuitement une place accessible PMR.

En cas de besoin, nous contacter svp.



Bâtiment Blanc EXPERT JURIDIQUE SANTE  
Entrée Expert Juridique Santé (au coin de la rue)